

CHALLENGE DE HESBAYE 2018

Règlement interclubs 1.14.Juniors

1. L'épreuve dénommée "Challenge de Hesbaye" se déroule suivant les règlements de la RLVB et est réservée aux coureurs de la catégorie 1.14. Juniors (U19).
2. Elle est inscrite au calendrier national RLVB et aura lieu le dimanche 26 août 2018. L'épreuve compte pour la Coupe de Belgique 2018 et se déroule selon le règlement de la Coupe de Belgique 2018 DEPART : 13h30.
3. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le Jury de Commissaires de la RLVB.
4. Toutes les inscriptions ont lieu par la RLVB. Chaque Club ou sélection provinciale sera composé de maximum de 6 coureurs et minimum de 4 coureurs.
5. Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance ayant à son bord un chef d'équipe qui doit être en possession d'une licence officielle délivrée par sa fédération. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et à droite de la chaussée, voiture à l'arrêt.
6. Le directeur de course sera le nommé Luys Johan Erberstraat 2 3800 Aalst-St-Truiden GSM 0475/857959.
7. Le Barème des pénalités prévues dans les règlements de la RLVB sera d'application.
8. Les contrôles anti-dopage se feront sous les formes prévues dans les règlements de la RLVB et la législation en Flandre.
9. Les inscriptions : De 10h00 à 11h00. Gemeentelijke Feestzaal, Aalst-dorp, 25 3800 Aalst-St-Truiden.
10. Le briefing et le tirage au sort pour les Directeurs Sportifs aura lieu le dimanche 26 août 2018 à 11h30
→ Gemeentelijke Feestzaal Aalst-dorp, 25 3800 Aalst-St-Truiden.
11. L'ordre des véhicules suiveurs sera déterminé selon la procédure décrite ci-après.
 - a) Un premier tirage au sort pour les voitures de toutes les équipes participantes à la Lotto-Coupe de Belgique juniors qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes. Ces équipes seront placées dans l'ordre du classement général interclubs de la Lotto-Coupe de Belgique (en ce compris le nombre total des points remportés dans les autres disciplines de la Lotto-Coupe de Belgique)
 - b) Un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes wildcard qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes.
 - c) un troisième tirage au sort pour les équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des chefs d'équipes.
12. Signature de la feuille de départ/coureurs : de 12h00 – 13h00. Gemeentelijke Feestzaal

13. Toutes les formalités après l'épreuve se feront ► Gemeentelijke Feestzaal Aalstdorp,25
14. Deux voitures neutres contenant du matériel de dépannage rouleront à la place qui leur sera indiquée par les commissaires de course
15. Deux ambulances et un médecin suivront la course
16. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le Code de la Route doit être respecté.
17. A l'arrivée, les voitures des directeurs sportifs sont tenus d'emprunter la déviation mise en place par l'organisateur à 150 m de l'arrivée.

18a. Classement Interclubs. Le décompte du classement par clubs se fait dans l'ordre chronologique suivant :

- 1^e Clubs avec 3 coureurs classés
- 2^e Clubs avec 2 coureurs classés
- 3^e Clubs avec 1 coureur classé

18b Le Classement Interclubs est établi sur base du temps des trois coureurs les mieux placés de chaque équipe. L'équipe dont l'addition des temps réalisés est la plus faible est déclarée vainqueur de ce classement. En cas d'ex aequo, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenus par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur. Pour obtenir des points, au moins 1 coureur doit figurer au résultat.

18. Les trois premiers coureurs classés à l'arrivée et le premier limbourgeois sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire qui se tiendra à hauteur de la ligne d'arrivée.
19. L'organisateur et ses directeurs déclinent toute responsabilité pour maladie ou accident dont les coureurs ainsi que les suiveurs et public pourraient être victimes avant, pendant ou après la course, ainsi pour les dégâts matériels apporté à leur tiens.
20. Plaintes : Toute plainte concernant un fait ou une décision doit être déposée auprès du collège des commissaires . Les plaintes doivent être déposées au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier coureur ou la fermeture du temps de contrôle. Chaque plainte contre une première décision du jury ou concernant le résultat doit être déposée au plus tard 30 minutes après l'apparition du classement.

21. Prix : Barème Coupe de Belgique 2018.

Indiv. 1.300 € / 50

160	120	100	80	75	70	60	50	40	30
25	25	25	25	25	20	20	20	15	15
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10

Club 380 € / 15

75 – 60 – 50 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10 – 10 – 10 – 10 – 10 – 10 – 10.

Pour le Aalsterse Wielerclub, Luys Johan, directeur de course

